

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS141

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 45 TER A

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« 2° Avoir bénéficié au titre de ces activités ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.